



Conseil économique et social

30 mars 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

Décision approuvant le programme de travail du sous-programme relatif à l'environnement pour l'exercice biennal 2014-2015, ainsi que la création, le mandat et le cahier des charges du Groupe des amis du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS)

À sa soixante-sixième réunion, tenue le 6 février 2014, le Comité exécutif a approuvé:

- a) Le programme de travail pour 2014-2015, tel qu'il figure à l'annexe I;
- b) La création du Groupe des amis du SEIS, son mandat et son cahier des charges (annexe II) ainsi que les ressources financières nécessaires pour financer ses travaux (annexe III).

GE.14-21945 (F) 060614 100614



* 1 4 2 1 9 4 5 *

Merci de recycler



Annexe I

Programme de travail du sous-programme relatif à l'environnement pour l'exercice biennal 2014-2015

Introduction

1. On trouvera ci-après le programme de travail correspondant au sous-programme relatif à l'environnement pour 2014-2015. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à examiner ce programme puis à l'adopter à sa dix-neuvième session avant qu'il ne soit soumis au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation officielle. Le Comité aura la possibilité d'aménager son programme de travail au cours de l'exercice biennal. Il sera rendu compte de ces aménagements dans un document distinct.
2. Le programme de travail, conçu selon une approche axée sur les résultats, indique pour chaque groupe ou module d'activités la ou les réalisations escomptées ainsi qu'une liste de produits/activités proposés pour 2014-2015 et devant contribuer à l'obtention des résultats escomptés.
3. Comme ce fut le cas pour l'évaluation biennale des résultats du sous-programme, les activités ont été regroupées en modules. La corrélation entre le cadre stratégique de la CEE pour la période 2014-2015 (A/67/6 (Prog. 17)) et l'approche par module utilisée aux fins de l'évaluation biennale du sous-programme pour 2014-2015 est présentée dans le document ECE/CEP/2013/4.
4. En outre, les produits/activités indiqués dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE proposé pour 2014-2015 (A/68/6 (Sect. 20)) et sont complétés par des éléments additionnels afin de refléter les progrès et besoins plus récents des États membres de la CEE. Pour faciliter leur consultation, ces nouveaux produits/activités sont suivis de la mention «élément(s) additionnel(s)».
5. Les produits/activités ont été regroupés par module d'activités selon les grandes catégories suivantes: a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; et c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseil.
6. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans le document ECE/CEP/2013/4, afin de permettre au Comité de vérifier plus facilement si tous les produits nécessaires pour obtenir les résultats escomptés ont été inclus dans le plan.
7. L'annexe au présent document indique les textes généraux portant autorisation et les textes spécifiques au sous-programme.
8. Les organes directeurs des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable et du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) orientent les activités menées dans les domaines de travail respectifs du sous-programme. Ces activités sont prises en compte dans le programme de travail établi et adopté pour chacun de ces organes directeurs.
9. Cela étant, il faut noter que les informations communiquées dans la section II correspondent aux prévisions d'octobre 2012, compte tenu de l'obligation faite au Secrétaire général de les présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies à temps pour qu'elles soient approuvées avant le début de l'exercice biennal 2014-2015. Nombre de ces activités

doivent par conséquent être actualisées, et les révisions pertinentes sont indiquées dans les notes de bas de page de ladite section. Pour chacun des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, ainsi que pour le PPE-TSE et la Stratégie pour l'éducation au développement durable, l'organe directeur compétent est chargé de procéder aux ajustements requis, alors que c'est au Comité qu'il incombe d'actualiser toutes les autres activités.

10. Les activités menées dans le cadre du sous-programme et ayant trait au Processus environnement et santé ou à l'Initiative environnement et sécurité ne sont pas consignées dans le présent document, étant donné que la CEE n'est pas l'organisation chef de file à cet égard et qu'elle ne fait pas office de secrétariat pour lesdites activités¹.

11. Le sous-programme relatif à l'environnement devrait atteindre son objectif et engranger les réalisations escomptées pour autant que les conditions suivantes soient remplies, aux niveaux tant national que régional et local:

a) Une volonté politique et des moyens suffisants pour intégrer les préoccupations d'ordre environnemental dans les politiques et appliquer les textes de loi au plan national, tout en tenant compte des accords conclus au sein de la CEE en matière d'environnement;

b) Une prise de conscience suffisante des questions environnementales et une adhésion active du public à l'application de politiques nationales et régionales.

I. Objectif et stratégie

12. L'objectif du sous-programme est de préserver l'environnement et la santé humaine, d'améliorer la gestion de l'environnement dans toute la région et de promouvoir une meilleure intégration des mesures relatives à l'environnement dans les politiques sectorielles, et des préoccupations d'ordre environnemental dans l'économie.

13. Le sous-programme relève de la Division de l'environnement. Conformément à l'objectif défini plus haut, la Division veillera à prendre en compte les besoins des pays dans ses activités. Elle s'emploiera surtout à renforcer les moyens dont disposent les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale en ce qui concerne la politique environnementale et la gestion de l'environnement, notamment pour faire respecter la législation en la matière.

14. Le sous-programme permettra de poursuivre les études de la performance environnementale, d'aider les pays considérés à mettre en œuvre les recommandations qui y sont formulées et de suivre l'effet de ces recommandations sur l'élaboration et l'application des politiques. Le sous-programme concourra également à renforcer les capacités d'observation et d'établissement de rapports, ce qui permettra d'obtenir des données environnementales précises et actualisées, et par là même d'améliorer la surveillance et l'évaluation de l'environnement dans ces pays. On continuera également d'inciter les États membres de la CEE à se référer, dans leurs activités de surveillance et d'évaluation de l'environnement, aux directives pour l'application d'indicateurs environnementaux en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale², actuellement en cours de révision et d'actualisation.

15. Compte dûment tenu des objectifs du Millénaire pour le développement, la Division encouragera le développement durable de la région de la CEE et la mise en œuvre des textes issus des conférences régionales sur l'environnement et le développement durable, en particulier les résultats de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 2011).

¹ Ces activités sont consignées en fonction de l'organisation chef de file.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente E.07.II.E.9, première partie.

16. La Division s'emploiera à mieux intégrer la question de l'environnement dans d'autres politiques sectorielles par le biais de programmes et projets intersectoriels concernant notamment l'éducation au développement durable; les transports, la santé et l'environnement; ainsi que l'eau et la santé. Une attention particulière sera accordée aux activités menées dans le secteur émergent de l'économie verte. La CEE renforcera la sécurité environnementale transfrontière, en collaboration avec d'autres organisations régionales et internationales. Les activités intersectorielles porteront aussi sur la promotion des synergies et la coopération entre les Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE.

17. Des efforts particuliers seront faits pour appuyer la mise en œuvre des accords et des programmes d'action régionaux et sous-régionaux, ainsi que des processus multipartites et des partenariats issus, entre autres, du Sommet mondial pour le développement durable, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) et des travaux de la Commission du développement durable (CDD).

II. Produits/activités prévus pour l'exercice biennal 2014-2015

Module 1

Meilleure réponse des pays face aux problèmes environnementaux

<i>Description du module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
Ce module englobe, selon que de besoin, des produits et des activités correspondant à tous les autres modules. De ce fait, il n'a ni produits ni activités propres. Les produits et activités dont il est ici question peuvent avoir trait au suivi de la Conférence Rio+20.	Meilleure réponse des pays dont s'occupe la CEE aux problèmes environnementaux rencontrés.

Module 2

Activités déployées dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe»

<i>Description du module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
Soutenir les pays dans leurs efforts pour faire progresser la gouvernance environnementale par la mise en place d'une plate-forme efficace et de haut niveau où les parties prenantes puissent débattre, prendre des décisions et unir leurs efforts pour s'atteler aux priorités en matière d'environnement dans les 56 pays membres de la CEE, et aussi soutenir les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale dans leurs efforts pour rehausser leurs normes environnementales et se mettre en conformité avec leurs engagements internationaux.	Succès de la mise en œuvre de la réforme relative au processus EpE.

Produits/activités

- a) *Réunions et documents correspondants*
- 2.1 Sessions annuelles du Comité (16 demi-journées)³
 - 2.2 Réunions du Bureau du Comité (2 demi-journées)
 - 2.3 Rapports du Comité (2)
 - 2.4 Documents pour le Comité (6)
 - 2.5 Rapport du Bureau du Comité (1)
 - 2.6 Huitième Conférence ministérielle EpE (5 demi-journées)⁴
 - 2.7 Rapport de la huitième Conférence ministérielle EpE (1)⁴
 - 2.8 Documents pour la huitième Conférence ministérielle EpE (3)⁴
- b) *Publications et autres supports d'information*
- 2.9 Séries de communiqués de presse à paraître à intervalles annuels lors de réunions et forums, et à l'occasion de la parution de publications (2)⁵
 - 2.10 Gestion du site Web mettant à disposition les documents des réunions, des extraits des publications et des informations concernant les activités relatives au sous-programme (2)⁶

Module 3**Suivi du Sommet mondial pour le développement durable⁷**

<i>Description du module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable et d'Action 21 mené à bien dans le cadre du cycle biennal de la Commission du développement durable.

Produits/activités

- a) *Réunions et documents correspondants*
- 3.1 Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable (4 demi-journées)

³ Seize demi-journées (en l'occurrence deux réunions de quatre jours pleins).

⁴ Le Bureau du Comité a cependant recommandé que la huitième Conférence ministérielle EpE soit organisée en 2016 (ECE/CEP/2013/22), y compris la préparation des documents pertinents.

⁵ Deux séries de communiqués de presse ont été prévues (une série par année), couvrant les activités du sous-programme dans sa totalité.

⁶ Y compris la gestion du site Web (une fois par an) pour les activités du sous-programme dans sa totalité.

⁷ On s'attend à la disparition de ce module du sous-programme relatif à l'environnement à la suite de la décision prise dans le cadre de la Conférence Rio+20 de remplacer la CDD par une instance politique de haut niveau.

3.2 Rapports destinés au forum régional sur l'application des objectifs du développement durable (1)

3.3 Documents destinés au forum régional sur l'application des objectifs du développement durable (3)

Module 4 **Éducation au développement durable**

<i>Description du module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
Moyens pratiques de promouvoir les compétences des éducateurs et de fournir une formation technique et professionnelle permettant de répondre aux besoins existants et futurs en matière de compétences vertes.	Meilleure application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable au niveau national.

Produits/activités

- a) *Réunions et documents correspondants*
- 4.1 Comité directeur pour l'EDD (8 demi-journées)
 - 4.2 Bureau du Comité directeur pour l'EDD (2 demi-journées)
 - 4.3 Rapports du Comité directeur pour l'EDD (2)
- b) *Publications et autres supports d'information*
- 4.4 Stratégie décennale de la CEE pour une éducation au service du développement durable: bonnes pratiques et enseignements tirés de l'expérience (1)
- c) *Coopération technique*
- 4.5 Ateliers sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD (4)

Module 5 **Transports, santé et environnement**

<i>Description du module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
Moyens pratiques de promouvoir une approche intégrée de la mobilité écologique et respectueuse de la santé, mettant l'accent sur les zones urbaines.	Meilleure intégration des politiques relatives aux transports, à la santé et à l'environnement par l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et le renforcement des capacités, en mettant l'accent sur les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale.

Produits/activités

- a) *Réunions et documents correspondants*
- 5.1 Session annuelle du Comité directeur du PPE-TSE (3 demi-journées)

5.2 Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (6 demi-journées)

5.3 Rapport du Comité directeur du PPE-TSE (1)

5.4 Documents pour le Comité directeur du PPE-TSE (6)

b) Publications et autres supports d'information

5.5 Résultats de la réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement tenue à Paris (2)

5.6 Brochure comportant un recueil des meilleures pratiques concernant la sécurité et la salubrité de la marche et du cyclisme dans les zones urbaines (1)

c) Coopération technique

5.7 Ateliers sur les politiques intégrées du transport durable mises en œuvre dans le cadre du PPE-TSE (4)

5.8 Renforcement des capacités concernant les politiques et mesures destinées aux pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, visant à promouvoir la sécurité et la salubrité de la marche et du cyclisme dans le cadre du PPE-TSE (1)

Module 6

Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

<i>Description du module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
Encouragement à la ratification et à une meilleure application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) et de ses protocoles, par la revalorisation de son profil politique et par un effort accru de sensibilisation des décideurs quant aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement et aux mesures de réduction de la pollution, et aussi par une meilleure coopération et un meilleur échange d'informations entre pays.	Augmentation du nombre de ratifications et application renforcée de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) et de ses trois protocoles les plus récents (le Protocole relatif aux métaux lourds, le Protocole relatif aux polluants organiques persistants et le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg)) par des États membres de la CEE, en particulier des pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale.

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

6.1 Sessions de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique (18 demi-journées)

6.2 Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) (12 demi-journées)

- 6.3 Groupe de travail des effets (8 demi-journées)
 - 6.4 Groupe de travail des stratégies et de l'examen (18 demi-journées)
 - 6.5 Rapports de l'Organe exécutif (2)
 - 6.6 Rapports de l'Organe directeur de l'EMEP (2)
 - 6.7 Rapports du Groupe de travail des effets (2)
 - 6.8 Rapports du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (2)
 - 6.9 Documents établis au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique (25)
- b) *Publications et autres supports d'information*
- 6.10 Série d'études sur la pollution atmosphérique (1)
 - 6.11 Stratégies et politiques: résumé de l'examen de la Convention sur la pollution atmosphérique (1)
- c) *Coopération technique*
- 6.12 Ateliers sur l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique (5)

Module 7

Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

<i>Description du module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
Application de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP).	Augmentation du nombre de ratifications et application renforcée de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les RRTP.

Produits/activités

- a) *Réunions et documents correspondants*
- 7.1 Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus (6 demi-journées)
 - 7.2 Groupe de travail des Parties à la Convention d'Aarhus (14 demi-journées)
 - 7.3 Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus (64 demi-journées)
 - 7.4 Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP (6 demi-journées)
 - 7.5 Groupe de travail des RRTP (8 demi-journées)
 - 7.6 Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur les RRTP (10 demi-journées)
 - 7.7 Rapport de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus (1)
 - 7.8 Rapports du Groupe de travail des Parties à la Convention d'Aarhus (3)

- 7.9 Rapports du Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus (8)
- 7.10 Documents établis au titre de la Convention d'Aarhus (20)
- 7.11 Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP (1)
- 7.12 Rapports du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les RRTP (2)
- 7.13 Rapports du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur les RRTP (2)
- 7.14 Documents établis au titre du Protocole sur les RRTP (20)

b) Publications et autres supports d'information

- 7.15 Recommandations concernant la participation du public au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur l'évaluation stratégique environnementale (1)⁸
- 7.16 Directives concernant le Protocole sur les RRTP (1)

Module 8

Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

<i>Description du module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
Application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et de son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (Protocole relatif à l'ESE).	Augmentation du nombre de ratifications et application renforcée de la Convention d'Espoo et de son Protocole relatif à l'ESE.

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

- 8.1 Réunion des Parties à la Convention d'Espoo (7 demi-journées)
- 8.2 Réunion des Parties à la Convention d'Espoo, agissant comme Réunion des Parties au Protocole relatif à l'ESE (7 demi-journées)
- 8.3 Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale (Groupe de travail de l'EIE et de l'ESE) (6 demi-journées)
- 8.4 Comité de l'application de la Convention d'Espoo et du Protocole relatif à l'ESE (24 demi-journées)
- 8.5 Rapport de la Réunion des Parties à la Convention d'Espoo (1)
- 8.6 Rapport de la Réunion des Parties à la Convention d'Espoo agissant comme Réunion des Parties au Protocole relatif à l'ESE (1)
- 8.7 Rapport du Groupe de travail de l'EIE et de l'ESE (1)

⁸ Publication conjointe avec la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.

8.8 Rapports du Comité de l'application de la Convention d'Espoo et du Protocole relatif à l'ESE (4)

8.9 Documents établis au titre de la Convention d'Espoo (10)

b) Publications et autres supports d'information

8.10 Nouveau tirage du Protocole relatif à l'ESE (1)

8.11 Directives concernant l'application de la Convention d'Espoo et de son Protocole relatif à l'ESE aux activités liées à l'énergie nucléaire (1)

c) Coopération technique

8.12 Ateliers sous-régionaux visant à favoriser l'application de la Convention d'Espoo et de son Protocole relatif à l'ESE (5)

Module 9

Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Description du module

Réalisations escomptées

Application de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et du Protocole sur l'eau et la santé.

Augmentation du nombre de ratifications et application renforcée de la Convention sur l'eau et du Protocole sur l'eau et la santé.

Produits/activités

a) Réunion et documents correspondants

9.1 Réunion des Parties à la Convention sur l'eau (6 demi-journées)

9.2 Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (8 demi-journées)

9.3 Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (8 demi-journées)⁹

9.4 Conseil juridique de la Convention sur l'eau (6 demi-journées)⁹

9.5 Comité chargé de l'application prévu par la Convention sur l'eau (16 demi-journées)

9.6 Groupe de travail de l'eau et de la santé (8 demi-journées)

9.7 Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur l'eau et la santé (12 demi-journées)

9.8 Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau (1)

9.9 Rapports du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (2)

9.10 Rapports du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (2)⁹

9.11 Rapports du Comité chargé de l'application prévu par la Convention sur l'eau (4)

9.12 Documents établis au titre de la Convention sur l'eau (8)

⁹ En adoptant le programme de travail pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/37/Add.1), la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau a décidé que l'organe subsidiaire ne se réunirait que si le besoin s'en faisait sentir dans la période 2013-2015.

- 9.13 Rapports du Groupe de travail sur l'eau et la santé (2)
 9.14 Documents établis au titre du Protocole sur l'eau et la santé (8)

b) *Publications et autres supports d'information*

- 9.15 Lien entre l'eau, les aliments, l'énergie et les écosystèmes: évaluation dans un contexte transfrontière (1)
 9.16 Avantages de la coopération transfrontière (1)
 9.17 Adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières: bonnes pratiques et recommandations (1)

c) *Coopération technique*

- 9.18 Ateliers sur l'eau et la santé (3)¹⁰
 9.19 Ateliers sur la gestion des cours d'eau transfrontières (3)
 9.20 Ateliers sur la gestion des cours d'eau transfrontières (9 de plus)¹¹

Module 10

Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels

<i>Description du module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
Promotion de la sécurité industrielle en tant que moyen de protéger les êtres humains et l'environnement contre les conséquences des accidents industriels, notamment celles qui peuvent se faire ressentir par-delà les frontières.	Application renforcée de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels).

Produits/activités

a) *Réunions et documents correspondants*

- 10.1 Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels (5 demi-journées)
 10.2 Groupe de travail de l'application de la Convention sur les accidents industriels (9 demi-journées)
 10.3 Groupe de travail de l'élaboration de la Convention sur les accidents industriels (2 demi-journées)
 10.4 Réunion de consultation des points de contact au titre de la Convention sur les accidents industriels (3 demi-journées)
 10.5 Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels (4 demi-journées)

¹⁰ La Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé pourra décider d'organiser des ateliers supplémentaires sur l'eau et la santé quand elle tiendra sa troisième session (25-27 novembre 2013) et adoptera un programme de travail pour 2014-2016. Tel que le prévoit le Groupe de travail de l'eau et de la santé (3 et 4 juillet 2013), le programme de travail devrait compter un grand nombre d'ateliers.

¹¹ En adoptant son programme de travail pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/37/Add.1), la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau a prévu qu'un total de 12 ateliers seraient organisés sur le thème de la gestion des eaux transfrontières au cours de la période biennale.

- 10.6 Rapport de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels (1)
 10.7 Rapport sur l'application de la Convention sur les accidents industriels (1)
 10.8 Documents au titre de la Convention sur les accidents industriels (12)

b) Publications et autres supports d'information

- 10.9 Nouveau tirage de la Convention sur les accidents industriels, avec annexe révisée (1)
 10.10 Directives sur les risques transfrontières et les risques d'accidents industriels, et sur la participation du public et la planification d'occupation des sols en vue des décisions concernant les installations industrielles (1)

c) Coopération technique

- 10.11 Ateliers sur l'application de la Convention sur les accidents industriels (5)

Module 11

Surveillance et évaluation de l'environnement

<i>Description du module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
Développement du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans l'ensemble de la région et promotion des évaluations sur la base d'indicateurs.	Renforcement des capacités nationales en matière de systèmes de surveillance et d'évaluation de l'environnement dans les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale.

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

- 11.1 Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (14 demi-journées)
 11.2 Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement (10 demi-journées)
 11.3 Rapports du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (4)
 11.4 Documents destinés au Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (6)
 11.5 Rapports de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement (4)
 11.6 Documents destinés à l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement (12)

b) Publications et autres supports d'information

- 11.7 Directives concernant la surveillance de la biodiversité et de la contamination des sols (1)

Module 12
Études de la performance environnementale

*Description du module**Réalisations escomptées*

Amélioration de la performance
environnementale dans les pays en transition.

Produits/activités*a) Réunions et documents correspondants*12.1 Groupe d'experts chargé des études de la performance environnementale
(12 demi-journées)*b) Publications et autres supports d'information*

12.2 Études de la performance environnementale de certains pays membres (4)

Textes portant autorisation

A. Textes généraux

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>N° de résolution</i>	<i>Titre</i>
55/2	Déclaration du Millénaire
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/253	Sommet mondial pour le développement durable
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
61/16	Renforcement du Conseil économique et social
61/210	Intégration des économies en transition à l'économie mondiale
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
64/141	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
64/210	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
64/217	Participation des femmes au développement
64/236	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
66/288	Mise en œuvre du document final de la Conférence Rio+20 «L'avenir que nous voulons»

2. Résolutions et décisions du Conseil économique et social

<i>N° de résolution/Décision</i>	<i>Titre</i>
1997/224	Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe et Plan d'action

<i>N° de résolution/Décision</i>	<i>Titre</i>
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/14	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2009/12	Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2009/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008
2009/29	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>N° de résolution ou cote du document</i>	<i>Titre</i>
A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE

B. Textes portant autorisation spécifiques au sous-programme relatif à l'environnement

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>N° de résolution</i>	<i>Titre</i>
58/217	Décennie internationale d'action, «L'eau, source de vie» (2005-2015)
58/219	Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>N° de résolution</i>	<i>Titre</i>
2003/61	Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable
2009/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008

3. Décisions des conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe» et autres processus

<i>Cote du document</i>	<i>Titre</i>
ECE/CEP/94/Rev.1	Déclaration ministérielle de Kiev (2003)
ECE/BELGRADE.CONF/2007/8	Déclaration ministérielle de Belgrade «Construire des passerelles pour l'avenir» (2007)
ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I E/ECE/1453, chapitre IV	Plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» adopté par le Comité des politiques de l'environnement et approuvé par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-troisième session (2009)
ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1	Déclaration ministérielle d'Astana «Économisez l'eau, passez au vert!» (2011)
ECE/AC.21/2002/8	Déclaration sur le lancement d'un programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement adoptée à la deuxième réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (2002)
CEP/AC.13/2005/3/Rev.1	Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable adoptée à la réunion de haut niveau des Ministères de l'environnement et de l'éducation (2005)
CEP/AC.13/2005/4/Rev.1	Cadre de Vilnius pour la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable adoptée à la réunion de haut niveau des Ministères de l'environnement et de l'éducation (2005)
ECE/AC.21/2009/2	Rapport de la réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement sur sa troisième session (notamment la Déclaration d'Amsterdam et le plan de travail 2009-2014) (2009)

4. Décisions récentes concernant les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement figurant dans les rapports des organes directeurs

<i>Cote du document</i>	<i>Titre</i>
ECE/EB.AIR/113 et additifs	Rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de la trente et unième session
ECE/EB.AIR/111 et additifs	Rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de la trentième session
ECE/EB.AIR/109 et additifs	Rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de la vingt-neuvième session
ECE/EB.AIR/106 et additifs	Rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de la vingt-huitième session
ECE/EB.AIR/99 et additifs	Rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de la vingt-septième session
ECE/EB.AIR/96 et additifs	Rapport de la vingt-sixième session de l'Organe exécutif
ECE/MP.PRTR/2010/2 et Add.1	Rapport de la première session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants
ECE/MP.PP/2011/2 et additifs	Rapport de la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus
ECE/MP.EIA/15	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière sur les travaux de sa cinquième session
ECE/MP.EIA/SEA/2	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale sur les travaux de sa première session
ECE/CP.TEIA/24	Rapport de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels
ECE/MP.WAT/37 et additifs	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa sixième session
ECE/MP.WH/4 et additifs	Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé sur sa deuxième session

Annexe II

Mandat et cahier des charges du Groupe des amis du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS)

1. Le Groupe des amis du Système de partage d'informations sur l'environnement (Amis du SEIS) est chargé jusqu'à fin 2015 de jouer le rôle de mécanisme de coordination pour la mise au point d'un système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans l'ensemble de la région, afin de procéder à un examen continu de l'environnement paneuropéen dans le cadre d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement, ainsi que l'ont décidé les Ministres à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011). Le présent cahier des charges définit les modalités du Groupe des amis du SEIS.

2. Le principal objectif de ce mécanisme est d'offrir une plate-forme pour l'échange d'informations sur les activités en cours et projetées concernant le développement du SEIS, ainsi que de créer des synergies entre les principales parties prenantes intéressées et de conjuguer leurs efforts.

3. Les Amis du SEIS seront sous la direction du Président du Comité des politiques de l'environnement. Les organismes et organisations ci-après sont invités à désigner les membres du Groupe:

- a) Bureau du Comité des politiques de l'environnement;
- b) Bureau du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement;
- c) Organes directeurs ou subsidiaires des accords multilatéraux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) relatifs à l'environnement;
- d) Commission européenne;
- e) Agence européenne pour l'environnement;
- f) Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- g) Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé;
- h) Organisation de coopération et de développement économiques;
- i) Centres régionaux pour l'environnement;
- j) ECO-Forum européen.

Les États membres de la CEE sont invités à désigner leurs représentants au sein du Groupe sur la base d'une représentation géographique équilibrée. Tous les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale sont vivement encouragés à désigner leurs représentants au sein du Groupe. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement pourra décider d'inviter des représentants d'autres organismes et organisations, le cas échéant.

4. Les Amis du SEIS se réuniront en cas de besoin (en moyenne une fois par an). De préférence, les réunions du Groupe seront organisées immédiatement avant ou après celles d'autres organes (Comité des politiques de l'environnement, Bureau du Comité, Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, par exemple). Le Groupe limitera ses réunions au minimum indispensable et travaillera autant que possible par voie électronique (courriers électroniques, téléconférence, par exemple).

5. À leur première réunion, les Amis du SEIS s'accorderont sur un plan de travail qui prévoit des activités concrètes et axées sur les résultats. Ce plan tiendra compte des éléments en rapport avec le SEIS, notamment les documents soumis à la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement (ECE/CEP/2013/13, ECE/CEP/2013/15 et ECE/CEP/2013/18). Plus précisément, les Amis du SEIS devraient se donner pour tâche d'apporter des réponses aux deux questions ci-après à la vingtième session du Comité, qui se tiendra en 2014:

a) Suivi et évaluation des progrès: quels devraient être les objectifs et indicateurs de performance précis aux fins du développement du SEIS?

b) Comment la procédure d'évaluation périodique devrait-elle être définie et organisée de façon à tenir compte des avantages du SEIS?

6. Les Amis du SEIS bénéficieront des services du secrétariat de la CEE et auront à leur disposition les services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève pour leurs réunions. Leur langue de travail sera l'anglais.

7. Les donateurs seront invités à soutenir les travaux des Amis du SEIS, y compris les déplacements des membres remplissant les conditions requises et, le cas échéant, ceux de membres du personnel de la CEE appelés à participer à l'organisation de réunions tenues hors de Genève et à y apporter leur concours.

8. Le présent mandat couvrira l'exercice biennal 2014-2015. À la session qu'il tiendra à la fin 2015, le Comité des politiques de l'environnement pourra recommander au Comité exécutif de reconduire ce mandat.

9. Le Groupe des Amis du SEIS tiendra le Comité des politiques de l'environnement régulièrement informé de la mise en œuvre du mandat qui lui a été confié.

Annexe III

Estimation des ressources extrabudgétaires nécessaires au secrétariat de la CEE pour financer les travaux du Groupe des amis du SEIS

Période allant de janvier 2014 à novembre 2015

(en dollars des États-Unis; chiffres arrondis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Unité</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Nombre d'unités</i>	<i>Total</i>
Voyages des membres du Groupe remplissant les conditions requises en 2014	Mission par membre	2 000	15	30 000
Voyages des membres du Groupe remplissant les conditions requises en 2015	Mission par membre	2 000	15	30 000
Voyages officiels du personnel de la CEE aux fins de coordination des réunions en 2014	Mission par membre	2 000	2	4 000
Voyages officiels du personnel de la CEE aux fins de coordination des réunions en 2015	Mission par membre	2 000	2	4 000
1. Total net				68 000
2. Dépenses d'appui aux programmes (13 %)				8 800
3. Total général				76 800